

VILLE DE REIMS - AVANCEMENTS GRADE 2022

PF

6 mai 2022

GLOBAL

	1° - Sont exclus les agents non proposés et ayant un avis défavorable	
catégorie B du nouvel espace indiciaire (du 1er grade au 2ième grade et du 2ième grade au 3ième grade)	2° Le nombre d'avancement prononcés dans l'une ou l'autre des deux voies ne peut être inférieur au 1/4 du nombre total : Ex : 1 examen professionnel nommé donne la possibilité de nommer 3 personnes au choix ou inversement. Dérogation possible par le biais de la nomination unique	

ADMINISTRATIVE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	6	Administrateur général	0	20% de l'effectif du cadre d'emploi au 31/12 de l'année précédant le tableau d'avancement - dérog° : ts les 3 ans	0			
	6	Administrateur général - échelon spécial	0		0			
	6	Administrateur hors classe	0	pas de quota	0			
	6	Attaché hors classe		10% de l'effectif du cadre d'emploi au 31/12 de l'année précédant le tableau d'avancement.	0			pas de possibilité car 6 agents nommés sur 5 agents possibles
	6	Attaché hors classe - échelon spécial	1	pas de quota	1			
	5	Attaché principal	1	pas de quota	1			
B	4	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	21	2°	1 dérogation unique au choix			Pas d'EP en 2022. Donc pas d'application du dispositif de base. Nomination unique possible par dérogation au choix. Rien en 2019, 2020, 2021 puisque pas d'EP donc pas de possibilité d'utiliser l'autre voie dérogatoire.
	4	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	5	2°	1 dérogation unique au choix			Pas d'EP en 2022. Donc pas d'application du dispositif de base. Nomination unique possible par dérogation au choix. 2019 dispositif de base, 2020 nomination unique au choix, 2021 dispositif de base, 2022 dérogation unique au choix puisque pas d'EP donc pas de possibilité d'utiliser l'autre voie dérogatoire.
	2	Adjoint adm. principal 1 ^{ère} classe	17	pas de quota	17			

C

2

Adjoint adm. principal 2^{ème} classe

3

pas de quota

3

--	--	--

TECHNIQUE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	6	Ingénieur général de classe exceptionnelle	0		0			
	6	Ingénieur général	0	20% de l'effectif du cadre d'emploi au 31/12 de l'année précédant le tableau d'avancement- dérog° : ts les 3 ans	0			
	6	Ingénieur chef hors classe	0	pas de quota	0			
	6	Ingénieur hors classe	2	10% de l'effectif du cadre d'emploi au 31/12 de l'année précédant le tableau d'avancement.	0			pas de possibilité car 2 agents nommés sur 2 agents possibles
	6	Ingénieur hors classe - échelon spécial	0		0			
	5	Ingénieur principal	2	pas de quota	2			
B	4	Technicien principal 1 ^{ère} classe	5	2°	1EP + 3 au choix = 4			1 EP + 3 au choix
	4	Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	2°	0			Aucun agent remplit les conditions
C	2	Agent maîtrise principal	6	pas de quota	6			
	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	40	pas de quota	40			
	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	15	pas de quota	15			

CULTURELLE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	6	Directeur d'Etabliss. ens. Art. 1 ^{ère} cat	1	pas de quota	1			
	6	Conservateur en chef patrimoine	1	pas de quota	1			
	6	Conservateur chef bibliothèques	0	pas de quota	0			
	5	Professeur d'ens. artistique hors classe	2	pas de quota	2			
	5	Attaché principal de conservation	0	pas de quota	0			
	5	Bibliothécaire principal	0	pas de quota	0			
B	4	Assistant d'ens. artistique ppal 1 ^{ère} classe	0	2°	0			
	4	Assistant d'ens. artistique ppal 2 ^{ème} classe	0	2°	0			
	4	Assistant de conservation du patrimoine ppal 1 ^{ère} classe	7	2°	0			2022 pas de réussite EP donc pas de possibilité d'application du dispositif de base. En 2019 dispositif de base, en 2020 dérogation nomination unique au choix, 2021 rien, 2022 rien, si pas d'EP on reviendra au dispositif de base après 4 ans soit en 2024.
	4	Assistant de conservation du patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	2	2°	0			2022 pas de réussite EP donc pas de possibilité d'application du dispositif de base. En 2019 rien, 2020 dérogation nomination unique au choix, 2021 rien, 2022 rien, si pas d'EP on reviendra au dispositif de base après 4 ans soit en 2024.
C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	pas de quota	2			
	2	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	0	pas de quota	0			

ANIMATION

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
B	4	Animateur principal 1 ^{ère} classe	5	2°	0			2022 pas de réussite EP donc pas de possibilité d'application du dispositif de base. En 2019 nomination unique au choix, en 2020 rien, 2021 rien, 2022 rien, si pas d'EP on reviendra au dispositif de base après 4 ans soit en 2023.
	4	Animateur principal 2 ^{ème} classe	0	2°	0			
C	2	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	8	pas de quota	8			
	2	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	0	pas de quota	0			

SECURITE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	5	Directeur principal de police municipal	0		0			
	4	Chef de service de police ppl 1 ^{ère} classe	0	2°	0			
B	4	Chef de service de police ppl 2 ^{ème} classe	2	2°	0			2022 pas de réussite EP donc pas de possibilité d'application du dispositif de base. En 2019 rien, en 2020 nomination unique au choix, 2021 rien, 2022 rien, si pas d'EP on reviendra au dispositif de base après 4 ans soit en 2024.
C	2	Brigadier chef principal - échelon spécial	4	pas de quota	0			Les 4 agents n'encadrent pas
	2	Brigadier chef principal	11	pas de quota	11			

SOCIALE ET MEDICO SOCIALE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	6	Médecin 1ère classe et hors classe	0		0			
	5	Psychologue hors classe	0		0			
	5	Puéricultrice de classe supérieure et hors classe	0		0			
	5	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	pas de quota	0			
	5	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	pas de quota	0			
B	4	Educateur Jeunes Enfants principal	0	pas de quota	0			
B	4	Infirmiers en soins généraux	0	pas de quota	0			
C	2	Asem principal 1ère classe	14	pas de quota	14			

SOCIALE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	5	Conseiller supérieur socio-éducatif	0		0			

SPORTIVE

CATEGORIE	GH	GRADES	Remplissent les conditions (Promouvables)	règle du quota	Possibilité de nomination dans le respect des quotas	Proposition de l'administration (voir 1° ci-dessous)	Avis défavorables ou non proposés	Observations
A	5	Conseiller ppl 2ème classe des APS	0	pas de quota	0			
B	4	Educateur principal 1 ^{ère} classe des APS	0	2°	0			
	4	Educateur principal 2 ^{ème} classe des APS	1	2°	1 dérogation au choix			2022 pas de réussite EP donc pas de possibilité d'application du dispositif de base. En 2019 rien, en 2020 rien, 2021 dérogation unique par EP nomination de CASSIN Stéphane, 2022 nomination par dérogation unique au choix possible puisque la dérogation unique EP a été utilisée en 2021, 2022 on peut utiliser la dérogation unique au choix.
C	2	Opérateur des APS qualifié et principal	1	pas de quota	1			